

Procès-verbal de la séance publique **régulière** du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord tenue le **13 juin 2018** à 16 h 30, à la salle du conseil d'administration du 835, boulevard Joliet, à **Baie-Comeau** et en visioconférence.

PRÉSENTS

Denis Miousse, président
Marc Fortin, PDG et secrétaire
Johanne Beaudoin
Josée Francoeur
Claude Montigny

Jean-Pierre Porlier
François Tremblay
Solange Turgeon
Jean-Marie Vollant

VISIOCONFÉRENCE

Dave Charlton
Michel Paul

ABSENTS

Claude Belzile, vice-président
Roger Dubé

TÉLÉPHONE
Roberto Gauthier

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucune inscription aux affaires nouvelles

Résolution 2018-06-328

Il est proposé par François Tremblay et appuyé par Solange Turgeon

D'adopter l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 13 juin 2018, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

3. Adoption du procès-verbal

D'**accepter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 16 mai 2018.

Résolution 2018-06-329

Il est proposé par Josée Francoeur et appuyé par Johanne Beaudoin

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mai 2018.

4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est maintenant disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le comité de travail mis en place suite au sommet sur la pénurie de main-d'œuvre est très actif. Déjà beaucoup de rencontres ont eu lieu et ce travail est pris très au sérieux par le personnel et tout se déroule très bien. Le travail se continuera en période estivale.

Le 15 juin 2018 sera la journée mondiale contre la maltraitance envers les ainés. Le conseil d'administration a pris une résolution voulant qu'au CISSS de la Côte-Nord ce soit tolérance zéro au sujet de la maltraitance.

6. Rapport du président-directeur général

Beaucoup de travaux ont été entrepris pour finaliser l'année financière et nous sommes satisfaits.

La première rencontre de démarrage pour les travaux paritaires a eu lieu et nous comptons sur ces travaux pour régulariser la situation. Le projet devrait débuter à l'automne pour les équipes cliniques.

En suivi du sommet sur la pénurie de main-d'œuvre, des rencontres régulières avec toutes les instances ont eu lieu. Il est vrai que certaines difficultés dans l'application de l'entente signée avec la SIISNEQ sont survenues, mais nous devons trouver des solutions pour faire vivre cette entente. Nous avons eu la visite ministérielle de trois sous-ministres Dr Antoine Groulx, Dre Lucie Optarny et Dr André Delorme. Une visite des hôpitaux de Baie-Comeau et Sept-Îles. Une rencontre avec les équipes médicales a eu lieu, les enjeux ont été saisis par les sous-ministres et ils ont vécu la réalité de la route. Aucun maillage n'existe pour la Côte-Nord et cette rencontre a permis d'établir un jumelage pour l'anesthésie. Monsieur Philippe Voyer viendra dans les prochaines semaines, pour le ratio personnel en CHSLD, il viendra échanger avec nous.

7. Correspondance

Les correspondances sont déposées au conseil pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin sont autorisées.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1 Nominations membres actifs

Attendu la demande de nomination à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les priviléges précisés pour chacun, à l'installation précisée pour chacun des membres de la liste ci-dessous;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 mai 2018;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 4 juin 2018;

Que ce renouvellement soit conditionnel aux respects des engagements énumérés dans la fiche de renouvellement de chaque médecin conformément à l'entente prise entre le MSSSS et la FMSQ (voir fiches jointes);

Résolution 2018-06-330

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par François Tremblay

De procéder à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous (nom, spécialité et numéro de permis);

De leur accorder un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée (si priviléges dans plusieurs installations, préciser le lieu de la pratique majoritaire);

De leur octroyer des priviléges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée. S'il y a lieu, que ces nominations soient conditionnelles à l'obtention des documents indiqués.

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Priviléges	Installation	Période	No résolution CMDP
17700	Docteure	Claudine Boucher	Médecine familiale	médecine générale (hospitalisation, obstétrique) à l'installation de Le Royer et Lionel-Charest (pour l'UMF)	Manicouagan	1 ^{er} mai 2018 au 31 décembre 2019	CMDP-2018-65
93045	Docteure	Monique Bellemare	Médecine familiale	Médecine générale (urgence, points de service dispensaire, clinique externe et hospitalisation)	Minganie	30 juin 2018 au 31 décembre 2019	CMDP-2018-65
R2257	Docteure	Josiane Boily	Médecine familiale	Médecine générale	Les Escoumins	28 août 2018 au 31 décembre 2019	CMDP-2018-65
17578	Docteure	Marie-Claude Ouellet	Dermatologie	dermatologie (clinique externe)	Sept-Îles	17 octobre 2017 au 1 ^{er} mai 2018	CMDP-2017-103
R21662	Docteure	Danielle Godin	Médecine familiale	médecine générale (urgence, bureau) CONDITIONNELLEMENT à l'obtention des documents manquants	Forestville	1 ^{er} novembre 2017 au 1 ^{er} mai 2018	CMDP-2017-105
17724	Docteure	Jillian Follett	Médecine générale	médecine générale (urgence, hospitalisation, CHSLD, bureau et dispensaires) CONDITIONNELLEMENT à l'obtention des documents manquants (2 lettres de références et l'approbation du MSSS sur l'octroi des priviléges).	Minganie	1 ^{er} octobre 2017 au 1 ^{er} mai 2018.	CMDP-2017-104

9.1.2 Nominations membres associés

Attendu la demande de nomination à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les priviléges

303

précisés pour chacun, au point de service de service précisé pour chacun, selon la liste ci-dessous);

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 29 mai 2018;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du 4 juin 2018;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Que ce renouvellement soit conditionnel aux respects des engagements énumérés dans la fiche de renouvellement de chaque médecin conformément à l'entente prise entre le MSSSS et la FMSQ (voir fiches jointes);

Résolution 2018-06-331

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par François Tremblay

De procéder à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous (nom, spécialité et numéro de permis);

De leur accorder un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord aux installations précisées;

De leur octroyer des priviléges d'exercice selon la liste ci-dessous pour la période précisée. S'il y a lieu, que ces nominations soient conditionnelles à l'obtention des documents indiqués.

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Privilège	Installation	Période	No résolution CMDP
16847	Docteur	Dany Burke	Médecine spécialisée	Médecine interne conditionnellement à la réception de l'avis du chef de département et de l'autorisation du DSP où le médecin a son PEM principal.	Basse-Côte- Nord	13 juin 2018 au 31 décembre 2019.	CMDP-2018-66
10300	Docteure	Christine Arès	Dentisterie générale	dentisterie conditionnellement à la réception de l'autorisation du DSP où le médecin a son PEM principal.	Basse-Côte- Nord et Fermont	10 mai 2018 au 31 décembre 2019	CMDP-2018-67

9.1.3 Renouvellement de priviléges membres actifs

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 29 mai 2018;

Attendu la recommandation du chef de département clinique concerné;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP du 4 juin 2018;

Attendu que ces renouvellements ont été reçus après le 10 mai 2018;

Résolution 2018-06-332

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par François Tremblay

De procéder aux renouvellements conditionnellement à la remise chaque année des preuves d'assurance professionnelle et de l'inscription au tableau du collège des médecins du Québec du médecin;

Que ce renouvellement soit conditionnel aux respects des engagements énumérés dans la fiche de renouvellement de chaque médecin conformément à l'entente prise entre le MSSSS et la FMSQ;

Que ce renouvellement soit valide rétroactivement au 10 mai 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019 pour une période de 18 mois;

Que ce renouvellement soit conditionnel à ce que le membre se conforme, s'il y a lieu, aux obligations mentionnées dans la section « commentaires » de la liste ci-dessous.

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Commentaires	No résolution CMDP
86174	Docteur	Christian Jomphe	Dentaire générale	Dentisterie	Minganie		CMDP-2018-57

9.1.4 Renouvellement de privilèges membres associés

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 29 mai 2018;

Attendu la recommandation du chef de département clinique concerné;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP du 4 juin 2018;

Attendu que ces renouvellements ont été reçus après le 10 mai 2018;

Résolution 2018-06-333

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par François Tremblay

De procéder aux renouvellements conditionnellement à la remise chaque année des preuves d'assurance professionnelle et de l'inscription au tableau du collège des médecins du Québec de ces médecins;

Que ce renouvellement soit conditionnel aux respects des engagements énumérés dans la fiche de renouvellement de chaque médecin conformément à l'entente prise entre le MSSSS et la FMSQ;

Que ce renouvellement soit valide rétroactivement au 10 mai 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019 pour une période de 18 mois;

Que ce renouvellement soit conditionnel à ce que les membres se conforment, s'il y a lieu, aux obligations mentionnées dans la section « commentaires » de la liste ci-dessous.

# permis	Appel	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Commentaires	No résolution CMDP
01260	Docteur	Patrick Daigneault	Pneumologue pédiatrique	Pédiatrie	Sept-Îles	Conditionnellement à l'accord du DSP de son milieu de pratique principal.	CMDP-2018-58
94199	Docteur	Jean-St-Louis	Médecine spécialisée	Médecine interne	Manicouagan	Conditionnellement à l'accord du DSP de son milieu de pratique principal.	CMDP-2018-58
75410	Docteure	Yolande Dubé	Ophtalmologie	Chirurgie	Sept-Îles	Conditionnellement à l'accord du DSP de son milieu de pratique principal.	CMDP-2018-58
85142	Docteur	Bernard Jolicoeur	Dentiste	Dentisterie générale	Fermont et Basse-Côte-Nord	Conditionnellement à l'accord du DSP de son milieu de pratique principal.	CMDP-2018-58
94744	Docteure	Nnoc-Nga Nguyen	Dentiste	Dentisterie générale	Fermont et Basse-Côte-Nord	Conditionnellement à l'accord du DSP de son milieu de pratique principal.	CMDP-2018-58
14214	Docteure	Mélanie Savoie	Dentiste	Dentisterie générale	Fermont et Basse-Côte-Nord	Conditionnellement à l'accord du DSP de son milieu de pratique principal.	CMDP-2018-58
13303	Docteur	Gharan Mirhosseini	Dentiste	Dentisterie générale	Fermont et Basse-Côte-Nord	Conditionnellement à l'accord du DSP de son milieu de pratique principal.	CMDP-2018-58

09481	Docteure	Geneviève Sirois	Psychiatrie	Médecine spécialisée	Sept-Îles	Conditionnellement à l'accord du DSP de son milieu de pratique principal.	CMDP-2018-58
-------	----------	------------------	-------------	----------------------	-----------	---	--------------

9.1.5 Démissions

Attendu la lettre de démission de la Dre Frédérique Roy, médecin de famille à l'installation de Sept-Îles, datée du 21 février 2018;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (Résolution CMDP-2018-54);

Résolution 2018-06-334

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par François Tremblay

D'accepter la démission de la **Docteure Frédérique Roy** (no permis 16121) qui a été annoncée pour le 30 avril 2018;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Sept-Îles.

9.1.5 Démissions

Attendu la lettre de démission de la Dre Élodie B. Morin, médecin de famille à l'installation de la Minganie, datée du 30 mai 2018;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (Résolution CMDP-2018-55);

Résolution 2018-06-334

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par François Tremblay

D'accepter la démission de la **Docteure Élodie B. Morin** (no permis 10395) qui a été annoncée pour le 27 août 2018;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de la Minganie.

9.2 Règlement de département de pédiatrie

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la mise à jour complète des règlements du département régional de pédiatrie par les membres du département de pédiatrie du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la recommandation du comité exécutif du 4 juin 2018 des règlements du département régional de pédiatrie (Résolution CMDP-2018-56);

Résolution 2018-06-335

Il est proposé par Michel Paul et appuyé par Dave Charlton

De procéder à l'adoption des règlements du département régional de pédiatrie tel que recommandé par le comité exécutif en date du 4 juin 2018.

10. Dossiers en cours

10.1 Suivi implantation Planetree – Partage des résultats sur la santé organisationnelle

Ce point est reporté lors d'une prochaine séance.

11. Nouveaux dossiers

11.1 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Attendu que l'article 61.1 de la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie 50 employés doit se doter d'un plan d'action ;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord a adopté le plan d'action de l'établissement le 14 juin 2017;

Attendu que la mise en œuvre du plan d'action a débuté en octobre 2017;

Attendu qu'un bilan annuel doit être présenté au conseil d'administration, adopté par celui-ci et rendu public par la suite;

Résolution 2018-06-336

Il est proposé par Jean-Pierre Porlier et appuyé par Claude Montigny

D'adopter, tel que présenté, le bilan annuel plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord.

11.2 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

Attendu les obligations légales concernant la rémunération des médecins;

Résolution 2018-06-337

Il est proposé par Josée Francoeur et appuyé par Johanne Beaudoin

D'autoriser les personnes suivantes à attester, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins, dentistes et autres professionnels œuvrant au sein du CISSS de la Côte-Nord, incluant la santé publique :

SIGNATAIRES DÉJÀ AUTORISÉS	
M. Marc Fortin	Président-directeur général,
Mme Johanne Savard	Présidente-directrice générale adjointe
Dr Roger Dubé	Directeur adjoint des services professionnels et de l'enseignement universitaire
Dr David Lee	Directeur de l'Unité de médecine familiale de Manicouagan (uniquement pour les médecins et médecins résidents de l'Unité de médecine familiale de Manicouagan)

Dr Guy Bisson	Directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire
SIGNATAIRE À AJOUTER	
Dre Chantale Baril	Médecin responsable du GMF Vents et Marées (uniquement pour les médecins établis au GMF Vents et Marées)

11.3 Soutien financier aux organismes communautaires – Subvention 2018-2019

Attendu le cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord;

Attendu la signature des conventions de soutien financier;

Attendu l'indexation de 1.6 % consentie par le MSSS à l'enveloppe régionale des organismes communautaires;

Résolution 2018-06-338

Il est proposé par Claude Montigny et appuyé par Johanne Beaudoin

D'approuver l'attribution d'une indexation de 1.6 % au financement des organismes communautaires ayant reçu, dans l'exercice financier 2018-2019, une subvention du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour la mission globale ou pour une entente de service.

11.4 Reddition de comptes du comité des usagers – Recommandations et enjeux

Attendu qu'en vertu de la circulaire 2016-021, le comité des usagers doit faire une reddition de comptes complète auprès du conseil d'administration de son établissement, chaque année, avant le 31 mai;

Attendu que le comité des usagers doit y faire état de ses activités, de ses dépenses, ainsi que celles des comités sous sa responsabilité;

Attendu que le comité des usagers doit y formuler une liste des enjeux prioritaires et ses recommandations pour l'amélioration de la qualité des services au sein de l'établissement;

Attendu que le conseil d'administration doit transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, au plus tard le 30 septembre de chaque année, la reddition de comptes du comité des usagers, ainsi que la description des suivis qu'il a accordés, ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention, par le comité des usagers;

Le conseil d'administration a pris acte de la reddition de comptes du comité des usagers ainsi que la liste des enjeux et recommandations pour l'amélioration de la qualité permettant au conseil d'administration d'assurer le suivi auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 30 septembre 2017.

11.5 Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019

Attendu que des cibles sont fixées dans l'entente de gestion;

Attendu que les directions impliquées ont été informées des cibles fixées dans l'entente de gestion;

Résolution 2018-06-339

Il est proposé par Johanne Beaudoin et appuyé par François Tremblay

D'adopter - l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

11.6 Rapport du directeur de santé publique sur la santé et le bien-être de la population de la Côte-Nord

Attendu que ce rapport sur l'état de santé de la population nord-côtière est une opportunité d'identifier comme comité de direction et conseil d'administration nos principaux défis cliniques, planifier et prioriser nos actions.

Attendu que le comité de direction et le conseil d'administration peuvent profiter de ce rapport afin de se positionner sur le sous-financement historique de la prévention (déséquilibre interdirections de 40 ressources ou 3,5 millions) et la réelle capacité d'action d'inverser la tendance sur les enjeux comme le surplus de poids, les ITSS, la santé et le développement des jeunes enfants, la consommation de tabac, l'alcool et la toxicomanie, le cancer, etc.

Attendu que tous ces facteurs de risque majeur ou maladies augmentent le nombre de Nord-Côtiers et Nord-Côtières à traiter pendant des années (maladies chroniques) en plus des conséquences de la maladie sur les personnes eux-mêmes, leur bien-être et leurs proches.

Résolution 2018-06-340

Il est proposé par Solange Turgeon et appuyé par Jean-Pierre Porlier

D'accepter le rapport directeur de santé publique sur l'état de santé et de bien-être de la population de la Côte-Nord.

11.7 Vente de quatre résidences appartenant à Corélo

Attendu que le 63, Aubudon, le 896, Arnaud, le 647, Braud et le 1450, Divet sont vacants depuis plusieurs années;

Attendu que le CISSS n'a pas l'obligation de loger son personnel ou les médecins à Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles;

Attendu que le CISSS souhaite résilier certains de ses baux avec Corélo pour optimiser son enveloppe locative;

Attendu que Corélo souhaite aliéner ces quatre immeubles;

Attendu que Corélo doit obtenir l'autorisation du CISSS pour aliéner ses immeubles;

Résolution 2018-06-341

Il est proposé par Claude Montigny et appuyé par Johanne Beaudoin

D'autoriser Corélo à aliéner quatre de ses immeubles, soit le 63 Audubon à Port-Cartier, le 896, Arnaud à Sept-Îles, le 647, Braud à Baie-Comeau et le 1450, Divet à Baie-Comeau.

11.8 Démission – Perte de qualité d'un administrateur

Attendu la perte de qualité de M. Carold Boies comme membre observateur au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu que le conseil d'administration doit en prendre acte;

Résolution 2018-06-342

Il est proposé par Claude Montigny et appuyé par Jean-Pierre Porlier

D'accepter la démission de M. Carold Boies comme membre observateur à titre de représentant des fondations au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

D'enclencher le processus afin de combler le poste laissé vacant.

D'acheminer une lettre de remerciements à M. Boies pour son implication.

12. Rapports des comités

12.1 Comité de vigilance et de la qualité

Le comité s'est réuni le 29 mai 2018 sous la présidence de M. Michel Paul. Depuis le 25 avril 2018, 5 recommandations ont été reçues, 0 recommandation sont complétées et 43 dossiers demeurent en étude.

Les membres se questionnent sur les recommandations datant de 2016 toujours en attente de suivi. Le président transmettra une correspondance aux membres de la direction concernés afin d'avoir des suivis lors de la prochaine rencontre.

Voici les sujets abordés :

- Tableau de suivi des autres dossiers
 - Tableau de bord de gestion – CVQ
 - Suivi agrément des établissements
 - Suivi – Rapport de l'ordre des pharmaciens du Québec 2017-10-03 - Minganie
 - Visite de l'OIIQ au CHSLD de Les Bergeronnes
-

12.2 Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni, le 7 juin 2018, sous la présidence de Mme Solange Turgeon. Le comité présente au conseil d'administration son rapport d'activités.

Voici les sujets abordés :

- Politique de reconnaissance des années de service du personnel et des médecins
- Planetree – Portrait – Santé organisationnelle
- Formation (UQAC)
- Plan d'action – Dotation
- Entente avec la SIISNEQ (pénurie de main-d'œuvre)
- Politique réseau – Gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail

310

- Guide d'information lors d'absence et d'assurance-salaire
 - Plan de soutien en prévention en SST dans le RSSS
 - Suivi – Négo locale
 - Indicateurs RH
 - Sommet sur la pénurie de main-d'œuvre
 - Volonté stratégique de rehaussement de postes
 - Projet - « Ratio »
-

12.3 Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni, le 12 juin 2018, sous la présidence de M. Claude Montigny. Le comité présente au conseil d'administration son rapport d'activités.

Voici les sujets abordés :

- Adoption du rapport financier annuel du CISSS de la Côte-Nord
 - Adoption du rapport financier annuel de la santé au travail
 - Processus d'autorisation des projets d'immobilisations et d'achat des équipements
 - Dépenses des principaux dirigeants
 - Contrats et engagements financiers de 100 K\$ et plus
-

12.3.1 Rapport financier annuel 2017-2018

Attendu l'analyse détaillée du rapport financier annuel 2017-2018 du CISSS de la Côte-Nord effectuée par les membres du comité de vérification;

Attendu le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Résolution 2018-06-343

Il est proposé par Claude Montigny et appuyé par Johanne Beaudoin

D'adopter, comme présenté, le rapport financier annuel 2017-2018 du CISSS Côte-Nord

12.3.2 Rapport financier 2017 – Santé au travail

Attendu les états financiers déposés par la Direction des ressources financières et de la logistique;

Attendu le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Attendu l'obligation par la CNESST de désigner deux administrateurs afin d'attester l'approbation du rapport financier annuel consolidé de la Santé au travail par le conseil d'administration;

Résolution 2018-06-344

Il est proposé par Claude Montigny et appuyé par Jean-Marie Vollant

D'adopter, comme présenté, le rapport financier consolidé 2017 de la Santé au travail, pour l'exercice se terminant le 6 janvier 2018;

De désigner monsieur Claude Montigny et monsieur Jean-Pierre Porlier pour signer le bilan attestant l'approbation du rapport financier annuel.

12.4 Comité des usagers

En mon nom personnel et plus particulièrement, au nom du Comité de résidents du CHSLD de Sept-Îles, j'aimerais offrir à la famille du Docteur Urgel Pelletier, décédé le 2 juin, nos plus sincères condoléances. Le Docteur Pelletier a œuvré pendant 36 ans au sein de l'hôpital de Sept-Îles, consacrant ainsi une grande partie de sa vie aux patients et aux résidents. Il s'est distingué par son excellence, sa polyvalence, son empathie et la qualité de sa relation avec les usagers. Nous avons eu le plaisir de le revoir en mars 2017, lors de l'inauguration de notre nouveau centre d'hébergement, alors qu'en compagnie du ministre de la Santé, ils ont coupé le ruban de la nouvelle section qui porte son nom. Merci Docteur Pelletier!

Dans un tout autre ordre d'idées, je veux vous présenter aujourd'hui une réalisation originale du Comité de résidents du CHSLD de Sept-Îles qui permettra aux résidents actuels et futurs de bien connaître leurs droits en santé. J'ai entre les mains cette réalisation toute simple dont le contenu dévoile bien douze œufs, mais à l'intérieur de chacun, le résident découvrira douze textes différents qui correspondent aux douze droits des usagers. Chaque contenant d'œufs porte le titre « Les droits en santé, parlons d'eux! ».

Je profite donc de l'occasion pour vous parler d'eux... quels sont ces droits en santé justement? Alors, si je prends le premier œuf par exemple, je peux y lire la description du premier droit qui est le droit à l'information, c'est-à-dire le droit d'être informé sur son état de santé physique et mental, sur les traitements possibles avec les risques et les conséquences. C'est aussi le droit d'être informé sur les services disponibles dans son milieu, ainsi que la manière dont on peut obtenir ces services.

Dans le 2^e œuf, le résident apprendra qu'il a le droit de recevoir les soins et les services qu'il a besoin, comme les examens, les prélèvements, les soins, les traitements ou toute autre intervention. Ce droit est limité compte tenu des ressources dont les établissements disposent. Et ainsi de suite.

3^e œuf : le droit de choisir son professionnel ou l'établissement

4^e œuf : le droit de recevoir les soins que requiert son état

5^e œuf : le droit de consentir à des soins ou les refuser

6^e œuf : le droit de participer aux décisions

7^e œuf : le droit d'être accompagné, assisté et représenté

8^e œuf : le droit à l'hébergement

9^e œuf : le droit de recevoir des services en anglais

10^e œuf : le droit d'accès à son dossier d'usager

11^e œuf : le droit à la confidentialité de son dossier d'usager

12^e œuf : le droit de porter plainte

Ces douze droits sont reconnus par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Chaque contenant d'œufs contient les coordonnées du Comité de résidents et une courte description du rôle qu'exerce ce comité. Au cours des prochaines semaines, des membres du comité remettront les contenants aux résidents actuels et chaque résident futur sera rencontré. Le projet se veut informatif et ludique. Le comité soumettra cette réalisation aux Grands Prix d'excellence du Regroupement provincial des comités des usagers, dont le dévoilement se fera lors du congrès provincial qui aura lieu à Québec du 17 au 19 octobre prochain. Je souhaite bonne chance au comité que je préside et je remercie notre coordonnatrice, Louise Bertrand, qui a soumis l'idée et la firme Optik 360 qui a conçu ce beau projet!

12.5 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni, le 30 mai 2018, sous la présidence de M. Claude Belzile. Le comité présente au conseil d'administration son rapport d'activités.

Voici les sujets abordés :

- Agrément – Norme de gouvernance, état de situation au 30 mai 2018
 - Politique de transport des usagers
-

13. Affaires nouvelles

Aucune inscription aux affaires nouvelles pour cette séance.

14. Période questions du public

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin sont autorisées.

15. Clôture de l'assemblée

Résolution 2018-06-345

Il est proposé par Jean-Pierre Porlier et appuyé par Josée Francoeur
D'adopter la levée de la séance régulière à 18 h 44.